



En exercice : 58

Présents : 48

Votants : 51

Le Treize Novembre Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 7 novembre 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN
COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
/
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
/
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire,
/
CHAMARET Richard, titulaire
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENNAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeville), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), GARBE Pascale (Méral), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : VALLÉE Jacky (Chérancé), HAMARD Benoît (Craon), BAHIER Alain (Mée)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Laurence MANCEAU a donné pouvoir à Florence BÉZIER
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Maurice RADÉ

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Secrétaire de Séance : Élu M. Bertrand de Guébriant, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-11/145 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Séance du : 13 novembre 2023

**OBJET 2023-11/145 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
RD 771 – CONTOURNEMENT ROUTIER DE COSSÉ-LE-VIVIEN – BARREAU NORD-EST –
AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DU 9 JUILLET 2019**

M. **Christophe LANGOUËT**, Président, rappelle au Conseil communautaire que le Conseil département s'est engagé à assurer la maîtrise d'ouvrage du contournement routier de Cossé-le-Vivien et du Barreau Nord-Est. Par arrêté préfectoral du 16 septembre 2015, ce projet a été déclaré d'utilité publique.

Par délibération n° 2019-04/51 en date du 8 avril 2019, la Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC) avait validé le versement d'un fonds de concours pour l'ensemble des dépenses d'investissement réalisées par le département sur le Barreau Nord-Est de Cossé-le-Vivien estimé à 4 M€ TTC, à hauteur des taux de participation répartis, comme suit :

- 37,5% pour la commune de Cossé-le-Vivien
- 32,5% pour la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Cette validation a donné lieu à une convention signée le 9 juillet 2019.

Le présent avenant a pour objet d'actualiser les montants des fonds de concours ainsi que le calendrier prévisionnel des versements pour les raisons suivantes :

- Recalcul des participations sur la base d'un coût d'opération HT et non TTC, le FCTVA n'étant pas récupérable par la collectivité
- Réévaluation à la baisse du coût de l'opération à 3M€ TTC.

Après avis favorable du Bureau en date du 12/06/2023,

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité (51 votants)**

- ⇒ **VALIDE** la réactualisation à la baisse du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Craon ainsi que le calendrier prévisionnel des versements, relatifs au contournement routier de Cossé-le-Vivien et du Barreau Nord-Est,
- ⇒ **VALIDE** l'avenant n° 2 à la convention signée le 9 juillet 2019, tel que présenté,
- ⇒ **AUTORISE** le Président, à signer l'avenant et toutes pièces afférentes à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 21 novembre 2023*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,
Bertrand de GUÉBRIANT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20231113-DELIB202311145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

